

SALLES D'ALLAITEMENT

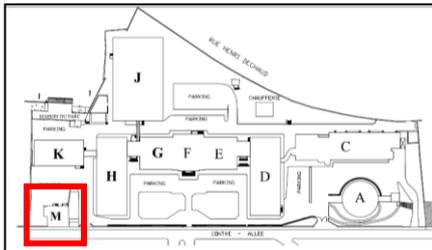
L'Ecole a mis à disposition de ses personnels 2 salles dédiées à l'allaitement, sur les sites du 158 et sur le campus GCP.

Cela répond aux exigences du Code du travail, **articles L1225-30, L1225-31 et L1225-32.**

Elles sont disponibles et accessibles par lecture du badge.

Elles sont situées :

Site 158 : bâtiment M, service médico-social



Campus Georges Charpak Provence : bâtiment CFR, salle de soin (D0.11)



Pour les autres sites, merci de nous contacter afin d'organiser la mise en place d'espaces dédiés.